

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 06 JUIN 2018

PRÉSENTS :

Mr Laurent DEVIN, *Bourgmestre - Président*

Mme et Mrs Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT,
Manuel BEJARANO MEDINA, Larissa DAVOINE, *Échevins*

Mmes et Mrs Jacques DERVAL, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Luc JONNART, Jean-Pierre
JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoît DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ,
Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE,
Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella
CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS, Anne-Marie CALLEWAERT, Didier DEHON, Alexandre
BALOURDOS, Jacqueline OUTLET, *Conseillers*

Mr Jean-Luc FAYT, *Président du C.P.A.S.*

Mr Guillaume SOMERS, *Directeur général*

EXCUSÉ(E)(S) :

-

ABSENT(E)(S) :

-

*Convoquée en date du 25 mai 2018, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN,
Bourgmestre.*

*

Conseil communal du 06 juin 2018

à 19h30

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SÉANCE PUBLIQUE

JURIDIQUE

- 1. Élections communales et provinciales du 14 octobre 2018 - Affichage électoral
- Ordonnance de police**
 - **ADOPTION**

Le Conseil communal est invité à adopter une ordonnance de police relative à l'affichage électoral dans le cadre des élections communales et provinciales du 14 octobre 2018.

M. Piret dit être satisfait du projet d'ordonnance. Il espère que chaque candidat aux élections a pu prendre connaissance du document. Il indique comprendre que les lieux visés au document sont les seuls lieux publics d'affichage électoral autorisé et qu'une amende sera appliquée en cas d'affichage sur le domaine public en dehors de ces lieux.

M. Devin se réjouit d'avoir pu discuter de plusieurs dossiers dont celui-ci avec les chefs de groupe et de recueillir l'unanimité sur ce projet d'ordonnance.

Accord à l'unanimité

- 2. Marchés publics - Litige avec l'entreprise chargée de la rénovation du musée
du masque - Transaction**
 - **DECISION**

Dans le cadre du litige qui oppose la Ville de Binche à l'entreprise chargée des travaux de rénovation du musée du masque, l'expert judiciaire invite les deux parties à signer un protocole d'accord amiable afin de mettre fin à la procédure judiciaire en cours. Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la transaction.

M. Piret indique marquer un accord sur une sortie de litige dans ce dossier. Il rappelle néanmoins qu'un autre litige, lié à la réfection de la rue Saint-Paul, a nécessité une transaction. Il estime que ces litiges et problèmes d'exécution sont liés à des problèmes de conception et de suivi des chantiers. Aussi, il souhaite qu'une meilleure conception et un meilleur suivi soient donnés, afin d'éviter ces écueils.

M. Devin indique que le dossier de rénovation du Musée et celui de la rue Saint-Paul sont effectivement deux dossiers complexes qui ont été les plus problématiques. L'objectif est de sortir de ces litiges de la manière la plus positive pour la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

FINANCES

3. Comptes communaux 2017 - Art. L1122-23 du CDLD

- ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter les comptes communaux pour l'exercice 2017 aux montants ci-après :

- Service Ordinaire: Résultat budgétaire global : + 7.604.461,82 €;
- Service Extraordinaire: Résultat budgétaire + 203.276,33 €.

M. Van Houter présente le compte.

Le Compte 2017

- A. Service ordinaire

- 1. Les chiffres-clés

Grâce à une gestion active et prudente des deniers publics, le compte budgétaire de l'exercice propre (2017) se clôture avec un boni de 1.621.058,23 €.

Le compte budgétaire cumulé des exercices précédents se clôture quant à lui avec un boni de 7.604.461,82€ après un prélèvement de 1.700.000 € pour le fonds de réserve.

2. Les recettes ordinaires

Le volume global des recettes ordinaires pour l'exercice 2017 s'élève à 35.789.379,10 €.

Cela représente un taux de réalisation de 101,14 % par rapport au budget initial.

- Les recettes de transferts sont de 33.611.883,20 €, soit 93,91% des recettes totales du service ordinaire.
- Les recettes de prestations sont de 977.312,19 €, soit 2,73% des recettes totales du service ordinaire.
- Les recettes de dette sont de 1.200.183,71 €, soit 3,88% des recettes totales du service ordinaire.

3. Les dépenses ordinaires

Le volume global des dépenses ordinaires pour l'exercice 2017 s'élève à

34.168.320,87 €. Cela représente un taux de réalisation de 96.63 % par rapport au budget initial.

- Les dépenses de personnel sont de 14.822.876,05 €, soit 43,38% des dépenses totales du service ordinaire.
- Les dépenses de transferts sont de 12.040.904,59 €, soit 35,23% des dépenses totales du service ordinaire.
- Les dépenses de fonctionnement sont de 4.415.425,71 €, soit 12,92% des dépenses totales du service ordinaire.
- Les dépenses de dette sont de 2.889.114,52 €, soit 8,45% des dépenses totales du service ordinaire.

B. Service extraordinaire

Sur 88 dossiers prévus au service extraordinaire, 76 ont été engagés (soit 87%). Certains, comme la démolition de bâtiments de l'ilot des Pastures, sont ré-inscrits en modification budgétaire n°1/2018.

M. Piret relève que la dette continue d'augmenter et atteint à présent 30 millions, contre 28 millions au budget initial et alors qu'il y a par ailleurs recours à fonds propres pour compléter les financements. Il qualifie cette situation d'inquiétante. Elle est soutenable en période d'intérêts bas mais ne le sera plus en cas de remontée des taux.

M. Devin indique que le compte dégage un boni à l'exercice 2017 de EUR 1.600.000. Il se demande ce que serait la critique de M. Piret en cas d'intervention du CRAC à Binche ou de mali, situation qui serait effectivement inacceptable, inquiétante. Il souligne qu'une partie de la dette va tomber dans le temps mais qu'elle ne peut actuellement qu'augmenter compte tenu de l'allongement de sa durée sous la majorité Union. Il rappelle que la Ville de Binche dispose du 2^e taux d'endettement le plus bas en Région du Centre, malgré qu'elle investisse. 11 millions d'euros de travaux ont ainsi été engagés sur les 2 derniers exercices.

M. Van Houter indique que le boni global s'élève à l'issue du compte 2017 à EUR 7.600.000. Les charges d'emprunts constituent 8% des dépenses. Ce taux est raisonnable. Et la capacité de remboursement de la Ville est bonne. Le boni dégagé à l'exercice propre au compte 2017 en est la preuve. Il estime dès lors qu'il convient dans ce contexte de poursuivre les investissements dans l'intérêt des Binchois.

M. Joie indique entendre à nouveau des critiques sur l'allongement de la période de remboursement de la dette par la majorité Union

M. Devin estime que c'est un fait, pas une critique.

M. Joie relève que l'on peut aussi discuter de la réorganisation de la dette lors de l'installation de la majorité PS/MR qui a résulté en une fixation des taux, tandis que les taux ont ensuite chuté. Il estime que les décisions sont prises dans un contexte déterminé et qu'il est facile de les critiquer sans considérer ce contexte. Par ailleurs, il rappelle que les charges d'emprunts sont supportables actuellement. Pourtant, certains emprunts sont à taux variables. Lorsque les taux vont remonter, des difficultés vont apparaître.

M. Piret indique pour le reste ne pas s'opposer au compte en tant que document technique.

Accord à l'unanimité

4. Directeur financier - Compte de fin de gestion

- **ARRET**

Le Conseil communal est invité à arrêter le compte de fin de gestion de Monsieur FERRARI Jean-Pierre, Directeur financier, au 31 mars 2018.

Accord à l'unanimité

5. Arrêt de la modification budgétaire n°1 ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2018

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n°1 ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2018 aux chiffres suivants :

Service ordinaire, résultat global : boni 8.203.490,02 €;

Service extraordinaire, résultat global : boni 769.303,82 €.

M. Van Houter présente la modification budgétaire n° 1.

LA MODIFICATION BUDGÉTAIRE 2018 N°1

Service ordinaire

Pour rappel, lors de l'élaboration de notre budget initial 2018, nous enregistrons un boni présumé à l'exercice propre de 422 512,03 € et un boni cumulé supposé de

6.813.466,71 €.

Avec cette première modification budgétaire, le boni 2018 à l'exercice propre est de

280 160,71 €. Ce montant correspond à la différence entre une augmentation des dépenses d'environ 295 661, 68 € et une augmentation des recettes de 153 310, 36€

Quant au boni cumulé, il est désormais de 8.203.490,02 €.

Ces adaptations par rapport au budget initial se justifient par l'introduction du résultat réel du compte 2017 et par l'entrée d'éléments nouveaux aussi bien en recettes qu'en dépenses.

A l'exercice propre, on constate :

- Une majoration de 43.592,76 € des dépenses en personnel (ajustements...)
- Une majoration des dépenses de transfert s'élevant à 39.574,19 €
- Une majoration de 140.400 € de frais de fonctionnement

Majoration :

- Renforcement compteur pour la borne de recharge du véhicule électrique : +.3500 €
- Entretien de nouvelles caméras : + 4.000 €
- Achat fournitures bâtiments : + 5.000 €
- Achat fournitures voiries : + 10.000 €

Pour ce qui concerne les recettes, les modifications sont souvent dues à des ajustements d'aides à l'emploi (modification de la valeur du point et glissement d'article) et à des ajustements de cotisations patronales. On peut aussi souligner :

- Une diminution du fonds des communes à hauteur de 71.216,73 €
- Une majoration de la compensation des taxes, mats, pylones ou antennes GSM de 33.340,86 €
- Une récupération de frais de procédure et de poursuite de 47.000 €
- Une majoration de 133.781,40 € des dividendes intercommunales électricité

Service extraordinaire

Exercices antérieurs :

Les dépenses d'exercices antérieurs sont principalement majorées par des projets destinés à lutter contre les inondations et par un projet attribué à la fin de l'exercice précédent.

Principales adaptations de crédits liées :

- A des travaux de voirie en cours d'exécution :

Rue Evence : + 104 000€

Rue Albert 1^{er} : + 35 000€

Avenue Prince Baudouin : + 1 519 900, 89€

- A l'attribution fin 2017 du dossier Ecole du Bois du Roi : + 854 500€ (2017)-> attribution fin 2017-> crédit pas engagé avant clôture des comptes

Exercice propre :

Au budget 2018 était prévu un plan d'investissements extraordinaires d'un montant de 4.142.720,44 €.

Ce plan était financé comme suit :

- Subsides: 469.417,18€
- Emprunt part communale: 2.568.450,00 €
- Prélèvement sur fonds de réserve : 1.104.853,26€

La modification budgétaire n°1 rectifie ces prévisions comme suit :

Plan d'investissements extraordinaires : 6 133 975,51 € (+ 1 991 255,07€)

Ce plan sera financé comme suit :

- Subsides: 1 008 925,43€ (+ 539 508, 25€)
- Emprunt part communale: 2 648 145 € (+ 79 695€)
- Prélèvement sur fonds de réserve : 2 908 327,29€ (+1 803 474,03€)

On remarque que peu de nouveaux emprunts sont utilisés pour financer les nouvelles dépenses d'investissement à l'exercice propre prévues par cette modification budgétaire. En effet, celles-ci sont principalement financées sur fonds propres et par subsides.

1. Principales inscriptions de nouveaux projets

- Plan quinquennal – remplacement des chaudières : +50 000€.
- Travaux d'entretien de la rue Cent Pieds Bois du Comte : +450 000€.
- Démolition des bâtiments ISSH (îlot des Pastures) : 1 107 028,40€
- Acquisition de matériel de sécurisation d'aires de jeux et réparation : 16 482, 17€
- Achats pour les cimetières (gros outillage, mobilier, véhicules) : 36 025€
- Egouttage (Leopold III, Princesse et Octroi Bray): + 50 000€
- Achat de machines et de matériel d'exploitation (frigos, châlets) : +16 500€

1. Principales adaptations de certains crédits

- Acquisition de deux bornes de recharge pour véhicules électriques : + 4 000€
- Travaux de voirie en cours d'exécution : + 150 000€
- Luminaires publics : +15 000€

M. Piret indique que ce projet contient beaucoup d'ajustements et intègre par ailleurs le résultat du compte 2017. Il demande des précisions, à l'extraordinaire sur les suppléments d'honoraire pour l'îlot Pastures et sur les honoraires pour l'avenue Prince Baudouin et l'école de Bois du Roy.

M. Somers indique que les suppléments d'honoraire pour l'îlot Pastures consistent dans l'inscription de crédits supplémentaires pour les prestations de conseil liées à ce site. Un marché a été passé en 2012 et le montant des prestations initialement prévu doit être revu à la hausse, compte tenu des prestations qui ont été nécessitées par les dossiers d'expropriation, de conseil dans le cadre de l'élaboration des documents de marché notamment. Relativement à la deuxième partie de la question, il explique que les libellés des dossiers relatifs à l'avenue Prince Baudouin et à l'école de Bois du Roy stipulaient l'exécution de travaux. Il s'agit d'intégrer au libellé la notion d'étude de projet, qui intègre logiquement le périmètre du projet. Ces prestations sont couvertes par les deux articles budgétaires concernés.

Pour: 24

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Larissa DAVOINE, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoît DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS, Didier DEHON, Alexandre BALOURDOS, Jacqueline OUTLET, Jean-Luc FAYT

Abstention: 7

Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT

REGIE FONCIERE

6. Régie foncière - Comptabilité générale - État des recettes et des dépenses pour l'exercice 2017

- ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter :

1. L'Etat des recettes et des dépenses:

- En recettes à la somme de 1.324.890,45 € (Un million trois cent vingt-quatre mille huit cent nonante euros et quarante-cinq cents);
- En dépenses à la somme de 333.265,78 € (Trois cent trente-trois mille deux cent soixante-cinq euros et septante-huit cents).

2. Le Bilan et le compte de résultats de la Régie Foncière communale de Binche au résultat positif de l'exercice 2017 à la somme de 57.460,59€ (Cinquante-sept mille quatre cent soixante euros et cinquante-neuf cents).

Accord à l'unanimité

7. Régie foncière - Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2018

- ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter la modification budgétaire n° 1 de la Régie foncière pour l'exercice 2018 aux montants ci-après, soit une modification budgétaire n° 1 en équilibre:

- Recettes : 2.152.819,21,- €;
- Dépenses: 2.152.819,21,- €.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

8. FRIC 2017-2018 - Réfection des trottoirs de la cité Lison

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « FRIC 2017-2018 - Réfection des trottoirs de la cité Lison », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des Travaux.
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1420 et le montant estimé du marché ayant pour objet "FRIC 2017-2018 - Réfection des trottoirs de la cité Lison", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. L'estimation pour la réfection des trottoirs s'élève à 171.813,59 € hors TVA ou 207.894,44 €, 21% TVA comprise.
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché.
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 421/731-60 (n° de projet 20180210).

Accord à l'unanimité

INTERCOMMUNALES

9. ORES Assets - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 28 juin 2018

- **APPROBATION**

ORES Assets tiendra son Assemblée Générale, le jeudi 28 juin 2018 à 10h30. Le Conseil communal est invité à approuver les points 2 à 10 de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale :

1. Présentation du rapport annuel 2017;
 2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017:
 - présentation des comptes et des rapports de gestion et règles d'évaluation y afférentes ainsi que du rapport de prises de participation
 - présentation du rapport du réviseur
 - approbation des comptes statutaires d'ORES Assets arrêtés au 31 décembre 2017 et de l'affectation du résultat
 3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat en 2017,
 4. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat en 2017;
 5. Remboursement des parts R à la commune d'Aubel;
 6. Distribution de réserves disponibles (suite à l'opération scission-absorption PBE : art.2 de la convention relative à l'opération de scission);
 7. Nouvelle politique de dividende : suppression des parts R (par remboursement et/ou conversion en parts A) et incorporation des réserves disponibles au capital : opérations à réaliser pour le 01 janvier 2019;
 8. Modifications statutaires;
 9. Nominations statutaires;
 10. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés
- Le Conseil communal est invité à charger ses délégués de rapporter à ladite Assemblée, la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.

Accord à l'unanimité

SUBSIDES

10. Asbl Office du Tourisme de Binche - Contrat de gestion 2016/2018 - Rapport d'évaluation 2016

- APPROBATION

Sur proposition du Collège communal, le Conseil communal est invité à approuver le rapport d'évaluation sur les actions menées en 2016 par l'Asbl Office du Tourisme de Binche, dans le cadre du contrat de gestion conclu entre cette dernière et la Ville de Binche.

M. Piret indique, concernant ce point et le suivant, relativement au compte de l'office du Tourisme, qu'il s'agit d'une comptabilité de caisse, peu lisible. Il estime qu'il conviendrait que la présentation de ces comptes soit plus lisible, compte tenu des montants en jeu.

Accord à l'unanimité

11. Asbl Office du Tourisme de Binche - Contrat de gestion 2016/2018 -Rapport d'évaluation 2017

- APPROBATION

Sur proposition du Collège communal, le Conseil communal est invité à approuver le rapport d'évaluation sur les actions menées en 2017 par l'Asbl Office du Tourisme de Binche dans le cadre du contrat de gestion conclu entre cette dernière et la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

12. Asbl Patrimoine du Musée International du Carnaval et du Masque de Binche - Contrat de gestion 2016/2018 - Rapport d'évaluation 2016

- APPROBATION

Sur proposition du Collège communal, le Conseil communal est invité à approuver le rapport d'évaluation sur les actions menées en 2016 par l'Asbl Patrimoine du Musée international du Carnaval et du Masque de Binche, dans le cadre du contrat de gestion conclu entre cette dernière et la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

13. Asbl Patrimoine du Musée international du Carnaval et du Masque de Binche - Contrat de gestion 2016/2018 - Rapport d'évaluation 2017

- APPROBATION

Sur proposition du Collège communal, le Conseil communal est invité à approuver le rapport d'évaluation sur les actions menées en 2017 par l'Asbl Patrimoine du Musée international du Carnaval et du Masque de Binche dans le cadre du contrat de gestion conclu entre cette dernière et la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

14. Asbl Amis de Binche Culture - Contrat de gestion 2016/2018 - Rapport d'évaluation 2016

- APPROBATION

Sur proposition du Collège communal, le Conseil communal est invité à approuver le rapport d'évaluation sur les actions menées en 2016 par l'Asbl Amis de Binche Culture, dans le cadre du contrat de gestion conclu entre cette dernière et la Ville de Binche.

M. Piret indique, concernant ce point et le suivant, que la manière de comptabiliser les pièces, avec report de factures à exercice ultérieur, ne permet pas de dégager une vision juste de la situation financière de l'asbl. Il estime que cette difficulté est accrue par l'octroi par la Ville d'un subside lié à l'année civile tandis que l'organisation de la saison culturelle suit un calendrier scolaire.

M. Dehon relève que cette remarque a déjà été soulevée au sein des organes de l'asbl par M. Piret. Il répond qu'il y a confusion, chez M. Piret, entre bilan financier et bilan analytique. Une facture réceptionnée en 2018 et relative à une prestation 2017 doit être comptabilisée en 2018. Il indique que cette analyse a été confirmée par le contrôleur du SPF Finances en charge de l'asbl.

M. Devin indique que M. Piret avait souhaité, lors d'un précédent Conseil communal, que les comptes de cette asbl soient en ordre et validés par les organes. Cela a été fait pour le mois de juin.

Pour: 24

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Larissa DAVOINE, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoît DEGHERAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS, Didier DEHON, Alexandre BALOURDOS, Jacqueline OUTLET, Jean-Luc FAYT

Abstention: 7

Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT

15. Asbl Amis de Binche Culture - Contrat de gestion 2016/2018 - Rapport d'évaluation 2017

- APPROBATION

Sur proposition du Collège communal, le Conseil communal est invité à approuver le rapport d'évaluation sur les actions menées en 2017 par l'Asbl Amis de Binche Culture dans le cadre du contrat de gestion conclu entre cette dernière et la Ville de Binche.

Pour: 24

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Larissa DAVOINE, Jacques DERVAL, Etienne PIRET, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoît DEGHERAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS, Didier DEHON, Alexandre BALOURDOS, Jacqueline OUTLET, Jean-Luc FAYT

Abstention: 7

Frédéric JOIE, Luc JONNART, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT

URBANISME

16. Aménagement d'un nouvel accès au cimetière de Ressaix - Demande de la Ville de Binche - Article D.IV.22 du CoDT - Prise de connaissance du résultat de l'enquête publique

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du résultat de l'enquête publique et invité à statuer sur le principe d'aménagement du nouvel accès au cimetière de Ressaix, sis rue de Namur à Ressaix.

Accord à l'unanimité

TOURISME

17. Convention pour le projet point-nœuds entre la Ville de Binche et l'opérateur (la maison du tourisme du parc des canaux et châteaux)

- **DECISION**

Dans le cadre du projet point-nœuds financé par la province du Hainaut, il est demandé au Conseil communal d'approuver la convention entre la maison du tourisme de parc des canaux et châteaux et la Ville de Binche.

Celle-ci prévoit un mécanisme de pré-financement, le fonctionnement de la mise en place du réseau final, les mécanismes d'entretien du réseau et la désignation des personnes relais pour la bonne gestion du projet supra-communal.

Accord à l'unanimité

POLICE ADMINISTRATIVE

18. Police administrative - Règlement complémentaire instaurant une signalisation pour les emplacements réservés au rechargement de véhicules électriques à Binche au parking Saint-Paul

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant une signalisation pour les emplacements réservés au rechargement de véhicules électriques à Binche, au parking Saint-Paul.

Accord à l'unanimité

19. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche à la rue des Pastures le long du n° 57

- DECISION

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à 7130 Binche, rue des Pastures, le long du n°57.

Accord à l'unanimité

20. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Waudrez à la route de Mons le long du n° 238

- DECISION

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Waudrez, à la route de Mons, le long du n° 238.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

21. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 mai 2018

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 16 mai 2018.

Accord à l'unanimité sans remarque

Accord à l'unanimité

POINTS COMPLÉMENTAIRES

FISCALITE

22. Modification(s) du règlement communal relatif à la redevance sur les loges foraines et loges mobiles - Exercices 2015 à 2019

- DECISION

Le Conseil communal est invité à modifier le règlement relatif à la redevance sur les loges foraines et loges mobiles pour les exercices 2015 à 2019.

Accord à l'unanimité sur l'inscription du point en urgence

Accord à l'unanimité sur le vote du point

Accord à l'unanimité

INTERCOMMUNALES

23. I.P.F.H. - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire du 27 juin 2018

- DECISION

I.P.F.H. tiendra son Assemblée Générale ordinaire le mercredi 27 juin 2018 à 17.30

Le Conseil communal est invité à approuver les points 1 à 8 de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire de l'I.P.F.H.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire est le suivant :

1. Modifications statutaires ;
2. Comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 – Rapport du Conseil d'administration et du Collège des contrôleurs aux comptes;
3. Approbation des comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 ;
4. Approbation du rapport du Conseil d'administration au sens de l'article L6421-1 du CDLD ;
5. Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2017 ;
6. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2017;
7. Renouvellement de la composition des organes de gestion;
8. Adaptations des jetons de présence et rémunérations aux dispositions du décret du 29 mars 2018.

Accord à l'unanimité sur l'inscription du point en urgence

Accord à l'unanimité sur le vote du point

Accord à l'unanimité

24. IDEA - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 27 juin 2018

- DECISION

IDEA tiendra son Assemblée Générale ordinaire et une Assemblée Générale extraordinaire le mercredi 27 juin 2018 à partir de 15h30.

Le Conseil communal est invité à approuver les points 1 à 14 de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire d'IDEA.

• L'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire est le suivant :

1. Présentation et approbation du rapport d'activités du Conseil d'Administration pour l'exercice 2017 ;
2. Présentation du bilan et comptes de résultats 2017 et du rapport de gestion 2017 ;
3. Rapport du Commissaire ;
4. Approbation du rapport d'évaluation annuel du Comité de rémunération ;
5. Approbation du rapport de rémunération du Conseil d'Administration ;
6. Approbation du bilan et comptes de résultats 2017 et du rapport de gestion 2017 qui comprennent les 2 rapports repris ci-dessus ;
7. Affectation des résultats ;
8. Décharge à donner aux Administrateurs ;
9. Décharge à donner au Commissaire.

- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire est le suivant :
- 1. Modifications statutaires conformément au décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales ;
- 2. Démission d'office des administrateurs ;
- 3. Renouvellement des administrateurs – Installation du Conseil d'Administration ;
- 4. Fixation des rémunérations et jetons de présence attribués aux Président, Vice- Président et administrateurs et aux membres du Comité d'audit dans les limites fixées par l'article L5311-1(article 23,2°, du décret) et sur avis du comité de rémunération du 23 mai 2018 ;
- 5. Approbation du contenu minimum du ROI.

Accord à l'unanimité sur l'inscription du point en urgence

Accord à l'unanimité sur le vote du point

Accord à l'unanimité

25. HYGEA - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 28 juin 2018

- DECISION

HYGEA tiendra son Assemblée Générale ordinaire et une Assemblée Générale extraordinaire le jeudi 28 juin 2018 à partir de 15h30.

Le Conseil communal est invité à approuver les points 1 à 14 de l'ordre du jour de L'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire d'HYGEA.

- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire est le suivant:

1. Présentation et approbation du rapport d'activités du Conseil d'Administration pour l'exercice 2017 ;
2. Présentation du bilan et comptes de résultats 2017 et du rapport de gestion 2017 ;
3. Rapport du Commissaire ;
4. Approbation du rapport d'évaluation annuel du Comité de rémunération ;
5. Approbation du rapport de rémunération du Conseil d'Administration ;
6. Approbation du bilan et comptes de résultats 2017 et du rapport de gestion 2017 qui comprennent les 2 rapports repris ci-dessus ;
7. Affectation des résultats ;
8. Décharge à donner aux Administrateurs ;
9. Décharge à donner au Commissaire.

- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire est le suivant :

10. Modifications statutaires conformément au décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales ;
11. Démission d'office des administrateurs ;
12. Renouvellement des administrateurs – Installation du Conseil d'Administration ;
13. Fixation des rémunérations et jetons de présence attribués aux Président, Vice-Président et administrateurs et aux membres du Comité d'audit dans les limites fixées par l'article L5311-1(article 23,2°, du décret) et sur avis du comité de rémunération du 24 mai 2018 ;
14. Approbation du contenu minimum du ROI.

Accord à l'unanimité sur l'inscription du point en urgence

Accord à l'unanimité sur le vote du point

Accord à l'unanimité

26. I.S.S.H. - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire du 28 juin 2018

- DECISION

ISSH tiendra son Assemblée Générale ordinaire le jeudi 28 juin 2018 à partir de 18.00

Le Conseil communal est invité à approuver les points 1 à 7 de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire de l'ISSH.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire est le suivant :

1. Désignation du secrétaire et des scrutateurs ;
2. Approbation du Rapport de gestion de l'exercice 2017 ;
3. Approbation des comptes annuels 2017 ;
4. Affectation du résultat ;
5. Rapport du commissaire réviseur ;
6. Décharge à donner aux administrateurs et aux réviseurs d'entreprise ;
7. Approbation du procès-verbal.

Accord à l'unanimité sur l'inscription du point en urgence

Accord à l'unanimité sur le vote du point

Accord à l'unanimité

27. IGRETEC - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire du 29 juin 2018

- DECISION

IGRETEC tiendra son Assemblée Générale ordinaire le jeudi 29 juin 2018 à partir de 16.30

Le Conseil communal est invité à approuver les points 1 à 9 de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire d'IGRETEC.

• L'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire est le suivant :

1. Affiliations / Administrateurs ;
2. Modifications statutaires ;
3. Comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2017 – Rapport de gestion du Conseil d'administration – Rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes ;
4. Approbation des comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2017 ;
5. Approbation du rapport du Conseil d'administration au sens de l'article L6421-1 du CDLD ;
6. Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2017 ;
7. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice de 2017 ;
8. Renouvellement de la composition des organes de gestion ;
9. Adaptation des jetons de présence et rémunération aux dispositions du décret du 29 mars 2018.

Accord à l'unanimité sur l'inscription du point en urgence

Accord à l'unanimité sur le vote du point

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D EGLISE

28. Approbation du compte 2017 de la fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le compte de l'exercice 2017, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Ursmer à Binche, en sa séance du 14 mai 2018, réformé comme suit :

- Recettes : 111.217,94€ ;
- Dépenses : 95.585,27€ ;
- Déficit : 15.632,67€.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2017 s'élève à 50.808,06€, montant approuvé au budget de l'exercice 2017.

Accord à l'unanimité sur l'inscription du point en urgence

Votes sur le point

Pour: 19

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHORAIN, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Maria HAMEL, Marinella CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS, Anne-Marie CALLEWAERT, Alexandre BALOURDOS, Jacqueline OUTLET

Contre: 1

Natacha LEROY

Abstention: 11

Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Marie-Claude KLENNER, Didier DEHON, Jean-Luc FAYT

29. Approbation du compte 2017 de la fabrique d'église Saint-Rémi à Waudrez

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le compte de l'exercice 2017, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Rémi à Waudrez, en sa séance du 2 mai 2018, réformé comme suit :

- Recettes : 12.024,73€ ;
- Dépenses : 6.039,47€ ;
- Excédent : 5.985,26€.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2017 s'élève à 2.205,01€, montant approuvé au budget de l'exercice 2017.

Accord à l'unanimité sur l'inscription du point en urgence

Votes sur le point

Pour: 19

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHORAIN, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Maria HAMEL, Marinella CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS, Anne-Marie CALLEWAERT, Alexandre BALOURDOS, Jacqueline OUTLET

Abstention: 12

Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Marie-Claude KLENNER, Natacha LEROY, Didier DEHON, Jean-Luc FAYT

Divers :

M. Joie, concernant les inondations, indique que des solutions à court et moyen termes doivent être apportées aux citoyens, même si les réflexions à long terme entreprises sont également nécessaires. Il souligne que les riverains sont à bout.

M. Devin remercie tout d'abord M. Joie quant à sa considération sur les projets à long terme entrepris. Il estime aussi que des solutions à court terme doivent également être trouvées. De telles solutions sont recherchées et mises en œuvre. Ainsi, prochainement des fossés vont être aménagés (rue Gravis), des bordures, trottoirs et murets rehaussés (carrefour des rues de la Résistance et du Transvaal, rue Fontaine de Jouvence, avenue Prince Baudouin, rue des Mourdreux et rue du Grand Cavin) et des travaux d'égouttage réalisés (curage, endoscopie, pose d'aquadrains, d'avaloirs, remplacement de conduites,...). Enfin des zones de rétentions d'eau seront réalisées aux abords du RAVel.

Des zones de rétention d'eau et des zones d'inondations temporaires sont à l'étude afin de lutter contre les inondations liées aux eaux de ruissellement à Waudrez.

Des fossés vont être aménagés pour accueillir les eaux ruisselant des champs. Des bordures, trottoirs, filets d'eau et murets vont être rehaussés à divers points problématiques pour canaliser les eaux sur la voie publique. Des travaux d'égouttage vont être réalisés (curage, endoscopie, pose d'avaloirs, remplacement de conduites,...) et des zones de rétentions d'eau seront réalisées près du RAVel.

M. Urbain indique que la Ville de Binche a finalement reçu les subsides de la Wallonie pour la réfection de la rue de Lobbes au-dessus de la rue des Saules. Il souligne la bonne collaboration des agriculteurs qui acceptent les dispositifs sur leurs parcelles.

Mme Philippe demande des explications sur les travaux qui sont envisagés à la piscine dans le cadre des subsides décrochés. Elle rappelle que des travaux ont déjà été développés sur cette infrastructure il y a 2 ans.

M. Devin souligne que la fermeture pour rénovation date de juillet 2011 pour une réouverture en juin 2012. La Ville dispose ici d'un délai de 2 ans pour exécuter les travaux.

M. Labar précise qu'il doit rencontrer Infrasport pour valider le programme des travaux qui concerneront notamment les pourtours du bâtiment. Les écoles seront informées en temps utile du planning des travaux.

Mme Philippe indique avoir eu connaissance d'un projet d'implantation d'une école à pédagogie alternative sur le territoire communal. Elle demande des informations sur ce projet.

M. Devin indique qu'il s'agit d'une rumeur à ce stade. Aucun projet concret n'a été déposé.

M. Piret souligne que des interdictions de stationner en saillie ou sur trottoirs ont été prises dans plusieurs rues, notamment à l'avenue Prince Baudouin. Le report du stationnement en voirie occasionne un risque d'accident.

M. Devin répond que le problème de stationnement en trottoirs, gênant pour les piétons, a été relevé par de nombreux citoyens lors des rencontres citoyennes. La Police applique le code de la route. M. Van Houter a été chargé, en sa compétence en mobilité, d'analyser et proposer des solutions rue par rue.

M. Joie indique que l'avenue Marie José est également concernée par cette problématique.

M. Van Houter indique que l'objectif à ce stade, est de trouver des solutions légales aux problèmes de stationnement posés.

M. Piret indique que l'ordre du jour du Conseil communal est annoncé tard sur le site de la Ville. L'agenda de celui-ci ne mentionne par ailleurs pas les activités au sein de la Ville.

M. Devin entend les remarques. Il indique que cet agenda n'a pas vocation à mentionner l'ensemble des activités organisées à Binche. En revanche, il sollicitera l'attention des services afin que les activités organisées par la Ville y soient reprises.

M. Piret sollicite des précisions quant aux impacts sur la mobilité qui vont résulter de l'exercice militaire qui sera organisé à Binche.

M. Devin indique qu'il n'y aura aucun blocage de la circulation. Des bâtiments, notamment de propriété communale, seront mis à disposition. Une concertation étroite est développée avec la Défense afin que cet exercice se déroule dans les meilleures conditions et moyennant une information adéquate des citoyens.

*

La séance publique est levée.

Séance du Conseil du 06 juin 2018 à 19h30

Points à huis clos

| N° | Point | Service |
|-----------|---|----------------|
| 1 | Personnel ouvrier statutaire - Démission - Mise à la retraite | Pers. |
| 2 | Enseignement fondamental - Personnel - Année Scolaire 2018/2019 - Deuxième demande - Congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle - Institutrice maternelle à titre définitif - 13 périodes par semaine - Deuxième demande | Ens. |
| 3 | Enseignement fondamental - Personnel - Année Scolaire 2017/2018 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une puéricultrice à titre définitif | Ens. |
| 4 | ESAHR - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Interruption de la carrière professionnelle à raison d'un cinquième temps d'un professeur de formation musicale à titre définitif du 1er septembre 2018 au 31 août 2019 - 3ème demande | Ens. |
| 5 | ESAHR - Année scolaire 2018/2019 - Personnel - Membre du personnel définitif - Demande de congé pour interruption partielle à mi-temps de la carrière professionnelle d'un professeur de formation musicale à titre définitif à raison de 3 périodes par semaine du 1er septembre 2018 au 31 août 2019 - 2ème demande | Ens. |
| 6 | ESAHR - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Démission d'un professeur d'art dramatique à titre définitif pour la totalité de sa charge soit à raison de 12 périodes par semaine à dater du 1er septembre 2018 | Ens. |

POINTS COMPLÉMENTAIRES

| N° | Point | Service |
|-----------|---------------------------------|----------------|
| 7 | Autorisation d'ester en justice | Jur |

